

2011



Département Développement Organisationnel

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE VOLONTARIAT

0. Introduction

Depuis bien longtemps, les grands artisans du développement du Mouvement en général et des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge en particulier restent les volontaires. La promotion du volontariat sous-entend alors le développement intégral du volontaire en tant que personne, qui a des droits et des devoirs à l'égard de l'organisation à laquelle il appartient. Par ailleurs, le Volontariat est l'un des Principes Fondamentaux du Mouvement. Il constitue alors un des grands piliers du Mouvement. Afin de garantir la pérennité de l'engagement des volontaires et par conséquent de la survie du Mouvement, des politiques et des stratégies doivent être mises en place progressivement pour définir un cadre général de l'exercice du volontariat.

Dans cette logique, la Société Nationale de la Croix-Rouge du Burundi a élaboré une nouvelle stratégie afin de déterminer les rôles et responsabilités de la Société Nationale vis-à-vis du volontaire et vice-versa. Au cours du développement de cette stratégie, il sera analysé en détail ce qu'est un volontaire, son rôle et ses responsabilités en tant qu'élément indispensable à l'édification d'une Société Nationale forte. Ce document se penchera également sur les conditions environnementales propices à l'action des volontaires ainsi qu'à leur fidélisation.

L'évolution générale de la Société Nationale de la Croix-Rouge du Burundi exige une certaine professionnalisation dans la gestion du Volontariat. En effet, le nombre de volontaires est allé augmentant à travers les années. Ainsi, de 2005 à 2011, l'adhésion est passée de 2000 à 350 000 volontaires. Le nombre de vulnérables assistés a également considérablement augmenté. Pour garder ces acquis, des efforts dans la gestion et la coordination de ces volontaires doivent être fournis.

La stratégie de mise en œuvre de la Politique de Volontariat vient alors répondre aux nombreux défis de la Société Nationale. Ces défis sont entre autres :

- L'implication de la Gouvernance à tous les niveaux dans la définition d'une bonne vision et dans la gestion des volontaires ;
- Le renforcement des capacités des volontaires et des mécanismes de solidarité tant au niveau des vulnérables que des volontaires ainsi que le partage des connaissances ;
- La mise à contribution des acteurs communautaires, du gouvernement et autres partenaires dans l'atteinte des objectifs du Mouvement ;
- La promotion et la reconnaissance de la valeur du volontaire en tant qu'acteur clé dans les programmes humanitaires et de développement ;
- Une meilleure prise en considération des besoins de toutes les catégories de volontaires et en particulier la jeunesse.

Chapitre I. Généralités

I.1 Définitions

Au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Volontariat est définie comme une activité :

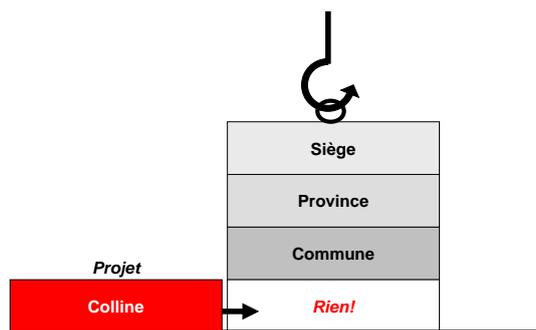
- Qui repose sur le libre engagement des volontaires et n'est nullement motivé par la perspective d'un bénéfice matériel ou financier ou par des pressions extérieures de nature sociale, économique ou politique ;
- Destinée à venir en aide aux personnes ou aux communautés vulnérables conformément aux Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- Organisée par des représentants agréés d'une Société Nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge¹.

Partant de ce postulat, nous pouvons définir le volontaire de la Croix-Rouge du Burundi comme :

« Une personne qui mène des activités bénévoles pour la Société Nationale de la Croix-Rouge du Burundi de façon occasionnelle ou régulière »².

I.2 Mobilisation des Capacités Locales Durables

**Beaucoup de SN en Afrique:
Une maison sans rez-de-chaussée**



Christer Leopold, *Voluntarius - Voluntary Strategies*

Le projet de Mobilisation des Capacités Locales Durables a été mis en œuvre par la Société Nationale avec l'appui de la Fédération Internationale des Sociétés de Croix-Rouge et Croissant-Rouge en vue de faire une mobilisation sociale jusqu'au niveau de la colline. En d'autres termes, le recrutement de volontaires au niveau communautaire a permis d'établir des bases solides sur lesquelles se fonde la Société Nationale aujourd'hui.

Le recrutement des volontaires au niveau collinaire a eu comme conséquence, la création des Unités Locales. La promotion et le renforcement du volontariat s'avère alors indispensable pour rendre pérennes les interventions en faveur des vulnérables.

I.3 Organisation interne du Volontariat

La création des unités collinaires a été suivie de l'élaboration de quelques règles de conduite visant la facilitation du suivi et la coordination des volontaires dans leur exercice humanitaire au quotidien.

¹ FICR, Aspects juridiques liés au volontariat, Genève, 2011

² Idem

Temps de service
Jour de service
Comité d'organisation
Calendrier des réunions ordinaires et statutaires
Planifications et évaluations des performances
Communication interne et Relations Publiques

La gestion du Volontariat nécessite la mise en place de certains mécanismes à tous les niveaux pour faciliter le suivi et la coordination des structures de volontaires. La stratégie de coordination des volontaires a déterminé les heures à consacrer au service en faveur des plus vulnérables. Ce temps qui varie de 2 à 4 heures maximum est calculé de manière à permettre aux volontaires de vaquer à leurs activités quotidiennes. En outre, les volontaires s'entendent sur un jour fixe de service aux vulnérables propre à chaque unité collinaire. Une Unité Collinaire compte en moyenne 50 volontaires. L'unité collinaire est coordonnée par un comité collinaire. A travers un calendrier de réunions périodiques sur toute l'année, la coordination des structures collinaires, communales et provinciales devient aisée.

1.4 « Membres » et « volontaires »

La politique relative au volontariat établit une distinction claire entre « volontaires » et « membres » du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Un volontaire de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge est défini comme une personne qui mène des activités bénévoles pour sa Société Nationale, de façon occasionnelle ou régulière. Un membre de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge est une personne qui a formellement accepté les conditions liées aux statuts de membre telles que définies dans les statuts ; c'est-à-dire qui s'acquitte de sa contribution annuelle et qui est habilitée à élire les représentants aux organes directeurs et à se porter candidate pour siéger à ces organes.

Les volontaires de la Croix-Rouge du Burundi ne sont pas tous membres. Un volontaire est une personne qui s'emploie activement à améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables. Elle peut le faire directement ou indirectement. L'action sociale, les premiers secours et l'intervention en cas de catastrophe sont des exemples d'action directe. La collecte de fonds, le travail administratif et la formation des volontaires sont des exemples d'action indirecte.

Un « membre », en revanche, est une personne qui jouit d'un statut juridique formel au sein de la Société Nationale. Il a généralement le droit de voter et celui d'être élu aux organes de direction. Il a aussi le droit de poser des questions aux membres des instances dirigeantes et de proposer de nouveaux programmes et politiques. Les membres font partie des mécanismes de gouvernance d'une Société Nationale. Ils veillent à ce que celle-ci rende compte de son action et soit bien gérée. En outre, ils donnent à la Société Nationale une crédibilité accrue en tant qu'organisation qui représente les communautés et les résidents.

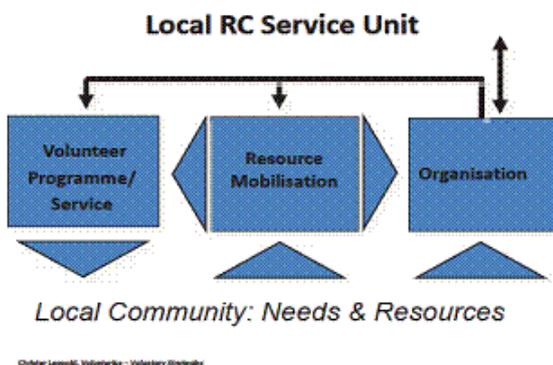
Dans certaines Branches, les membres sont aussi des volontaires. Certaines personnes deviennent membres puis se lancent dans le volontariat. D'autres commencent par être volontaires avant de devenir membres. La qualité de membre est un statut juridique, alors que le volontariat est une activité. Une personne peut participer à une activité en tant que volontaire, ou avoir le statut juridique de membre, ou être à la fois volontaire et membre.

Chapitre II. Leadership et Volontariat

La Gouvernance, à tous les niveaux, a un rôle plus que déterminant dans le développement intégral de la Société Nationale. Constituée exclusivement de volontaires, elle le garant de la bonne marche de la Société Nationale. Elle donne les orientations, détermine les politiques qui régissent le volontariat et donne des attributions aux organes directeurs et à l'Exécutif.

Le leadership, un maître-mot de la Société Nationale

La Croix-Rouge du Burundi a mis en place des Unités Locales pour répondre aux différentes formes de vulnérabilités qui se présentent dans la communauté. Dans ce processus, les Unités Locales doivent disposer d'un leadership avec une vision claire des besoins et des solutions apprôpiées.



D'abord, les comités élus du niveau collinaire au niveau national doivent améliorer la qualité de son organisation à travers la coordination et le suivi des activités de ses volontaires. Ensuite, ils doivent orienter les services des volontaires en développant des programmes et en renforçant les capacités des volontaires impliqués dans ces programmes pour garantir leur efficacité. Enfin, ils doivent être conscients que la réponse aux problèmes de la communauté ne peut être trouvée sans une mobilisation des ressources.

Ce chapitre se penchera essentiellement sur les responsabilités des membres de la Gouvernance de la base au sommet en mettant l'accent, à chaque niveau, sur les activités clés à mettre en œuvre pour assurer la gestion, la coordination, la mobilisation des ressources et l'évaluation des performances des volontaires.

II. 1 Le Comité National

A. Rôle général

Le Comité National, en tant qu'organe dirigeant de la Société Nationale établit les priorités de la Croix-Rouge du Burundi à travers un plan stratégique élaboré de manière participative jusqu'au niveau le plus décentralisé. Il met en œuvre les politiques applicables aux volontaires et crée des commissions qu'il juge utiles ou nécessaires à l'accomplissement d'une tâche. Le Comité National doit aussi jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources nécessaires à la Société Nationale en vue de réaliser les objectifs contenus dans ce plan stratégique.

B. Rôles spécifiques

Le Comité National, à travers le Comité Exécutif, a des rôles spécifiques à remplir selon les postes prévus par le Règlement d'Ordre d'Intérieur de la Croix-Rouge du Burundi.

Président de la Croix-Rouge du Burundi :

Le Président est la plus haute personnalité de la Croix-Rouge. Il assume envers l'Assemblée Générale la responsabilité de veiller à ce que la Croix-Rouge demeure fidèle à sa mission. Le Président exerce ses fonctions sous l'autorité de l'Assemblée et du Comité National et oriente les activités de la Croix-Rouge. Pour en assurer le bon fonctionnement, il donne au Secrétaire Général des directives et s'assure de l'exécution des diverses décisions de l'Assemblée Générale et du Comité National.

Concrètement, il :

- a. Convoque et préside les sessions de l'Assemblée Générale, du Comité National et du Comité Exécutif ;
- b. Produit régulièrement à l'Assemblée Générale et au Comité National un rapport sur l'état de la Croix-Rouge ;
- c. Coordonne les travaux des divers organes de la Croix-Rouge ;
- d. Représente la Croix-Rouge dans ses relations avec les pouvoirs publics, les autres composantes du Mouvement, les Institutions et Organisations Internationales, gouvernementales et non gouvernementales, les Organisations Internationales, nationales qui adhèrent aux Principes Fondamentaux du Mouvement.

Le Trésorier est chargé de :

- a. Proposer le projet du budget annuel au Comité National sur avis du Secrétaire Général ;
- b. Veiller au placement de tous les excédents de trésorerie de manière à garantir à la Société Nationale des revenus maxima pour un risque minimum ;
- c. Elaborer la politique financière et de mobilisation des ressources pour la Société Nationale ;
- d. Maintenir de bonnes relations avec les établissements financiers et bancaires afin que la Société Nationale bénéficie des meilleurs services et conditions possibles ;
- e. Suivre de près la situation financière de la Société Nationale en faisant appliquer les procédures budgétaires appropriées afin d'anticiper sur d'éventuels problèmes de liquidités de façon à pouvoir prévenir, par des mesures adéquates, une crise financière, etc.

Le Conseiller au Développement Communautaire a pour tâche de :

- a. Participer activement dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Stratégique de la Société Nationale;
- b. Proposer des projets visant la promotion des personnes les plus vulnérables dans la communauté ;
- c. Encourager et faciliter la création des groupements communautaires à caractère humanitaire et économique, etc.

Le conseiller à la Santé a pour mission de :

- a. Participer dans la définition de la politique sanitaire de la Société Nationale en conformité avec la Politique Sanitaire nationale ;
- b. Conseiller le responsable du Département Santé ;
- c. Participer activement aux activités d'urgence en cas de catastrophes et/ou épidémies.

Le Conseiller à la Jeunesse a pour rôle de :

- a. Encourager l'adhésion massive des jeunes et leur représentation au sein des organes de la gouvernance ;
- b. Promouvoir l'association des jeunes dans la gestion et la direction des projets dans leurs localités ;
- c. Multiplier les échanges d'expériences à travers les réseaux Mouvement et autres organisations de jeunes.

II. 2 Le Comité Provincial

- **Identification des besoins**
- **Planification et Suivi**
- **Recrutement ciblé**
- **Connaissance du Mouvement**
- **Communication et diffusion**
- **Coopération et esprit d'équipe**
- **Mobilisation des ressources locales**

Le Comité Provincial doit avoir une image claire des objectifs que se fixe la Branche en tenant compte de l'identification des besoins faite à travers les consultations avec la base. En tant qu'organe à la tête de la Branche, le comité provincial apporte une assistance technique dans les exercices de planification et de suivi au niveau des

comités communaux. En tenant compte des expertises disponibles localement, la Branche inspire aussi les structures décentralisées dans le recrutement ciblé de volontaires.

La Branche doit être un exemple dans la promotion d'une bonne communication que ce soit en interne et en externe. La bonne communication en interne passe par le renforcement des capacités de la base dans la rédaction des rapports et autres documents de référence (base de données), etc. En externe, la Branche est garante de la diffusion des activités des volontaires et de la philosophie du Mouvement au grand public. La promotion du Mouvement doit pouvoir atteindre des partenaires clés en vue de la mobilisation de ressources nécessaires aux volontaires dans leur objectif humanitaire.

II.3 Le Comité Communal

Le Comité Communal a, d'une manière générale, le rôle du Comité Provincial dans la circonscription de cette Commune. Il supervise les activités de la Croix-Rouge dans la commune, coordonne les activités des comités locaux, mobilise les ressources humaines, matérielles et financière au niveau local, forme, conseille et anime les membres des comités locaux et relaie les décisions du Comité Provincial jusqu'au niveau local.

II.4 Le Comité Local

Les comités des volontaires au niveau local assurent au quotidien la gestion des volontaires et facilitent l'organisation de toutes les activités faites par les volontaires. Le travail de ces comités est très ardu. Ils sont confrontés aux problèmes d'organisation et de coordination de leurs volontaires. Un accent particulier doit, par conséquent, être mis dans le renforcement des capacités des leaders de ces unités afin qu'ils soient opérationnels et pérennes.

II.5 La complémentarité des Comités à tous les niveaux

N°	Comité National	Comité Provincial	Comité Communal	Comité Local / Collinaire
1	Président	Président	Président	Président
2	Vice-président	Vice-président	Vice-président	Vice-président
3	Trésorier	Trésorier	Trésorier	Trésorier
4	Secrétaire	Secrétaire	Secrétaire	Secrétaire
5	Conseiller au développement Communautaire	Conseiller au développement Communautaire	Responsable au développement Communautaire	Chargé de la mobilisation des ressources
6	Conseiller à la Santé	Conseiller à la Santé	Responsable à la Santé	Chargé de l'identification des vulnérables
7	Conseiller à la Jeunesse	Conseiller à la Jeunesse	Responsable à la Jeunesse	Chargé de l'organisation des services

Le tableau montre les différents organes de la CRB à tous les niveaux. Les organes qui ont le même rôle doivent être complémentaires dans leurs activités et entretenir des relations d'informations entre eux. Pour ce faire, des réunions périodiques doivent être tenues selon le domaine. L'assemblée générale vient pour valider les décisions et orientations prises lors des réunions sectorielles.

Chapitre III. Le Volontaire Prestataire de services

Le volontariat renvoie nécessairement aux notions de services ou d'activités. Le volontaire est là pour offrir du temps, ses compétences, son savoir-faire. Il contribue ainsi à alléger les souffrances des plus vulnérables à travers les services qu'il leur offre.

III. 1 Le volontaire est recruté pour un service

Après leur recrutement, la Croix-Rouge du Burundi détermine les rôles à confier aux volontaires. Ainsi, ils sont mobilisés pour répondre à des besoins spécifiques identifiés par la Société Nationale en tenant en considération les grandes priorités préalablement fixées.

Pour rendre les structures de la CRB plus performantes, quelques voies sont à explorer. Il s'agit entre autres de :

- Promouvoir le **recrutement ciblé en fonction des besoins identifiés dans la communauté. Les volontaires doivent être recrutés en tenant compte** de leur motivation et capacités.
- **Renforcer les capacités** des Leaders et des volontaires à tous les niveaux
- **Adapter les outils** didactiques et les mettre à disposition des structures de la CRB
- Améliorer la qualité des **planifications** et des exercices d'**évaluation** des **performances** des volontaires et privilégier les échanges d'expériences ;
- Rendre plus visible le travail des volontaires à travers les différents **canaux de communication**.

III.2. Le volontaire est issu d'une unité collinaire

L'unité locale doit être la porte d'entrée de toutes les activités Croix-Rouge. En vue d'aboutir à une meilleure gestion et coordination des volontaires quelques démarches peuvent être envisagées. Il s'agit essentiellement de :

- Promouvoir le **système de parrainage** aux niveaux provincial et communal pour faciliter le suivi des activités des volontaires;
- Améliorer la **collaboration** entre les volontaires formés à tous les niveaux afin de les mettre à contribution dans l'encadrement des unités locales ;
- Promouvoir la solidarité communautaire en faveur des plus vulnérables ;
- Encourager l'**autonomisation progressive** des Unités Locales à travers des appuis aux Initiatives Génératrices de Revenus ;
- Encourager les activités à caractère ludique auprès de la cible jeunesse.

III.3. Les compétences et les capacités des volontaires sont renforcées

Afin de mieux répondre aux différentes sollicitations des volontaires, un renforcement des capacités et compétences par des formations dans des domaines diversifiés est indispensable. La Politique relative au volontariat impose aux Sociétés nationales de « fournir aux volontaires une formation adéquate qui leur permettra d'assumer leurs responsabilités à l'égard du Mouvement, d'accomplir leur tâche ou de remplir les fonctions pour lesquelles ils ont été recrutés et de mener à bien les activités de secours qui leur auront été confiées ».

III. 4 Le volontaire est reconnu et encouragé

En plus de la protection, la reconnaissance de la valeur du volontaire ainsi que la promotion de ses activités est la clé pour le maintenir et l'encourager. La question de la fidélisation des volontaires est aujourd'hui et restera toujours d'actualité. Il appartient alors à chaque Société Nationale d'inventer des dispositifs visant à rendre toujours plus captivant le travail des volontaires.

« Il faut encourager et promouvoir le volontariat, faute de quoi cet acte de générosité pourrait disparaître. La reconnaissance du volontariat n'est pas nécessairement financière. Elle peut se matérialiser par un geste, un discours lors d'une réunion publique, la gratuité des transports publics, des uniformes neufs ou des bourses d'études dans des universités publiques. »

Il existe plusieurs voies par lesquelles une Société Nationale, à travers ses structures décentralisées, peut passer pour fidéliser ses volontaires. Souvent, l'amélioration de la communication dans l'environnement du volontaire crée l'émergence de partenariats à tous les niveaux créant des niveaux de reconnaissance et de soutien des volontaires dans tous les milieux. Exploiter les médias ou la collaboration avec les autorités locales constitue alors une donnée non négligeable dans la fidélisation des volontaires.

En guise d'exemple, nous pouvons aussi citer quelques autres idées :

- Prendre une assurance collective pour garantir la protection des volontaires en train d'accomplir des tâches que la Société Nationale leur a assignées ;
- Sanctionner chaque formation par un certificat de mérite/ délivrer des certificats d'honneur aux meilleurs volontaires d'une période donnée pour les encourager ;
- Exploiter les événements Mouvement et internationaux par une grande visibilité ;
- Etc.

Chapitre IV. Protection des volontaires en situation d'urgence

Au Burundi, près de 350.000 personnes ont rejoint le rang de volontaires et offrent régulièrement des services sans attendre aucun avantage financier ou matériel. Lorsqu'une situation d'urgence se présente, elles dispensent les premiers secours, assistent les personnes malades à domicile ou font des visites à l'hôpital, elles remettent des lettres aux familles séparées... elles renforcent la résilience des communautés et étendent la portée de l'intervention du gouvernement.

La nature même des opérations d'urgence fait que les volontaires risquent parfois leurs vies. Si la valeur économique des volontaires peut être évaluée grâce à des outils d'évaluation, la valeur sociale des volontaires est plus difficile à évaluer. Le gouvernement doit savoir que les personnes qui travaillent aux côtés des plus vulnérables et qui leur fournissent des services créent, au sein des communautés, un sentiment d'autonomie et de solidarité que l'argent ne peut produire. Donnons un exemple concret des maisons construites par les volontaires sans aucun financement et avec seulement les moyens de bord : 8115 maisons pour les réfugiés de retour du Rwanda et de la Tanzanie ont été construites en 2010.

IV. 1 Renforcer la protection juridique des volontaires

Les lois et les politiques peuvent lever des obstacles au volontariat et, en même temps, créer un environnement plus protecteur. Malheureusement, beaucoup d'Etats, à l'instar du Burundi, ne traitent pas de l'environnement juridique relatif au volontariat. Le flou juridique qui règne en raison de l'absence de définitions claires des activités et des objectifs liés au volontariat handicape le développement et la pérennité des services offerts par ces volontaires.

Certaines questions juridiques peuvent avoir un impact direct sur le volontariat dans les situations d'urgence. Prenons un cas simple qui met en action le droit du travail. Par exemple, les volontaires devraient avoir la possibilité de prendre un congé pour suivre des formations et participer aux activités d'urgence.

Droit à une assurance pour les volontaires

La question de la couverture d'assurance est généralement celle que se pose la plupart des volontaires durant les opérations d'urgence. Le fait est que la majorité des volontaires dans le monde ne sont pas assurés. Fournir une assurance aux volontaires est une responsabilité collective. Le gouvernement, la société nationale et les volontaires eux-mêmes doivent s'investir pour faire en sorte que les personnes mettant leurs propres intérêts de côté pour sauver des vies puissent bénéficier d'une couverture si elles sont blessées.

Même si la question est l'affaire de tous, l'Etat doit jouer le rôle de leader en instaurant **des lois** visant la protection des volontaires dans leurs missions parfois dangereuses. Bien au delà, l'Etat de par son autorité souveraine, peut enclencher des mécanismes de **subvention** ou des **mesures fiscales** permettant la couverture en assurance pour les volontaires à court terme.

La fédération internationale des Sociétés de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge encourage quand à elle les Sociétés Nationales à assurer leurs volontaires par le biais d'un système qu'elle a mis en place et qui coûte 1 franc suisse par personne. Cette option est déjà utilisée par la Société Nationale mais pour un nombre très réduit de volontaires du fait des limites budgétaires de la Société Nationale.

IV. 2 Intégration des volontaires dans les plans nationaux d'intervention d'urgence

En application des Conventions de Genève, la Société Nationale de la Croix-Rouge du Burundi est reconnue par l'Etat Burundais comme « auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire » à l'instar d'autres Sociétés Nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge d'autres pays. Les volontaires jouant un rôle crucial dans ce contexte, le gouvernement a le devoir de les intégrer dans tous les plans nationaux d'intervention d'urgence. Cela signifie qu'un dialogue régulier sur la planification des interventions en cas de catastrophe doit être engagé entre le gouvernement et les acteurs humanitaires, dont la Croix-Rouge.

Généralement, lorsqu'une catastrophe se produit, il est déjà trop tard pour engager un dialogue entre le gouvernement et les organisations des volontaires. Collaborer en permanence est le secret de la réussite. C'est pourquoi nous devons saisir l'occasion de faire ensemble plus que répondre à l'urgence causée par la catastrophe. Comment y arriver ? La Croix-Rouge ainsi que les autres organisations humanitaires doivent **tenir à jour une base de données sur les volontaires** et leurs expertises et les volontaires doivent être **formés d'une façon adéquate**. Le gouvernement doit aider les sociétés nationales à mobiliser les ressources pour les **équipements de protection et de communication** en faveur des volontaires. En effet, faute de ressources financières beaucoup de Sociétés Nationales sont sous-équipées et du coup les volontaires en subissent les conséquences d'une manière directe.

IV. 3 Garantir un accès plus sûr à tous les groupes des vulnérables

Les volontaires doivent pouvoir venir en aide aux personnes en détresse sans craindre pour leur sécurité. Faute de quoi, le premier principe en premiers secours s'applique : « secourir sans périr ». Il appartient aux pouvoirs publics d'assurer la protection des volontaires par des mécanismes simples. La plus importante est la promotion du **respect de l'emblème** qui est primordiale pour éviter que les volontaires soient agressés dans l'exercice de leur mission. Le message sur le respect de l'emblème doit en permanence être véhiculé par les autorités même en tant de paix de manière à garantir la protection des volontaires en cas d'instabilité politique ou de conflit armé.

Chapitre V. La jeunesse, une cible à privilégier

Les Sociétés nationales reconnaissent et apprécient la contribution et le rôle importants des jeunes dans les efforts faits pour agir sur les problèmes humanitaires et de développement. Les jeunes sont notamment des innovateurs, des initiateurs en matière de communication, de réseaux sociaux et d'autres technologies, des ambassadeurs interculturels et des facilitateurs auprès de leurs pairs, des agents de mobilisation dans leur communauté et de changement des comportements et des défenseurs des personnes vulnérables. Les Sociétés nationales doivent reconnaître le rôle moteur que les jeunes jouent dans le règlement des problèmes actuels et naissants.

Les jeunes apportent des compétences et des capacités indispensables en travaillant dans un esprit de respect mutuel aux côtés des personnes âgées. Cette collaboration est reconnue comme essentielle pour le transfert intergénérationnel de l'expérience qui, à son tour, revêt une importance cruciale pour le développement et la stabilité de la société.

V. 1 Renforcement de la contribution des jeunes

La Société Nationale, à travers la gouvernance à tous les niveaux doit inculquer aux jeunes les valeurs humanitaires et les Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les encouragent à acquérir les compétences nécessaires pour les mettre en pratique dans leur vie, leur travail et leurs relations avec les autres.

Des jeunes sont associés à toutes les activités de leur Société nationale, qui tient compte des savoirs et de l'expérience nécessaires en fonction de leur âge, ainsi que de leur sécurité et de leur bien-être. Ils sont encouragés à participer pleinement à la planification, la conception, la fourniture et l'évaluation des services Croix-Rouge auxquels ils contribuent et dont ils bénéficient. Les Sociétés nationales offrent à leurs jeunes volontaires, en particulier aux responsables Jeunesse, la possibilité de participer aux processus de prise de décision aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Les réseaux nationaux, régionaux et internationaux que forment les jeunes eux-mêmes doivent être vivement encouragés comme contribution inestimable au partage des connaissances et à l'innovation dans tout le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les Sociétés nationales encouragent et aident activement les représentants Jeunesse à participer à ces réseaux visant à promouvoir le leadership de la jeunesse et l'échange d'idées concrètes, d'innovations et d'activités.

La Société Nationale doit aussi encourager les jeunes à poursuivre leur engagement une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte, par des pratiques de travail qui favorisent le passage des structures de jeunesse aux structures pour adultes.

V. 2 Les jeunes comme bénéficiaires

Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, les jeunes sont confrontés un peu partout à des défis sans précédent. Ils sont en butte notamment à la violence, l'exploitation, la discrimination, l'abus de substances, à des accidents et des maladies, au chômage, la pauvreté, conséquence de crises financières et économiques, à la traite, à la migration et à l'urbanisation. Ils peuvent subir de la part de leurs pairs des pressions négatives qui se font sentir sur leur comportement personnel et social et ils sont exposés aux risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies de communication et aux nouvelles formes de réseaux sociaux.

En cherchant à réduire ces facteurs de vulnérabilité et en aidant les jeunes à gérer et à réduire les risques auxquels ils sont exposés, le but est de leur permettre de grandir et de devenir des êtres sociaux bien adaptés, responsables et soucieux des autres, intégrés dans leurs communautés. Aussi leur sécurité et leur protection, et les besoins de développement propres à leur âge et à leur sexe doivent spécifiquement retenir l'attention des dirigeants de la Société Nationale dans la conception et la fourniture des services Croix-Rouge.

V. 3 L'engagement des jeunes

Il est vrai que la Société Nationale doit fournir des efforts pour prendre en considération les besoins spécifiques des jeunes mais cela ne s'arrête pas là. La jeunesse, quand à elle, doit s'engager activement dans l'exécution des programmes de la Société Nationale.

La jeunesse de la Croix-Rouge du Burundi a prouvé à suffisance durant ces trois dernières années qu'elle est prête à s'engager aux côtés de ses aînés dans le secours aux personnes en détresse. De 2008 à 2011 elle est passée de 12 Sections Jeunesse avec moins d'une centaine de volontaires à aujourd'hui 762 sections et plus de 40.000 volontaires actifs. Les principales activités à son actif : porter secours aux personnes vulnérables dans la communauté et aux niveaux des hôpitaux, faire la collecte de vivres et non vivres pour les plus nécessiteux, assister les victimes d'accidents diverses en utilisant les premiers secours, diffuser le Mouvement - les valeurs humanitaires et favoriser ainsi l'adhésion massive de nouveaux membres, organiser des séances de sensibilisation des jeunes en matières de santé (VIH/Sida et santé de la reproduction), d'éducation à la paix (diversité – genre ; lutte contre la violence), la protection de l'environnement, etc. Brièvement, la jeunesse de la Croix-Rouge du Burundi participe activement dans tous les programmes de la Société Nationale et démontre chaque jour son engagement ferme à œuvrer en conformité avec la vision du Mouvement.

Nous, les jeunes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous nous engageons à :

- ***Contribuer à bâtir des sociétés plus fortes en utilisant les connaissances, les ressources, l'énergie, les attitudes et les réseaux inestimables des jeunes pour aider le Mouvement à traverser le XXIe siècle ;***
- ***Cultiver une base plus diverse de jeunes volontaires et, au niveau local, répondre aux besoins des personnes vulnérables ;***
- ***Procéder à une auto-évaluation honnête et transparente et à des examens réguliers des politiques et des lignes directrices à tous les niveaux, pour renforcer la participation de la jeunesse du monde au sein du Mouvement ;***
- ***Assurer aux jeunes femmes et aux jeunes hommes l'égalité des chances dans l'accès aux postes de direction et faire connaître les succès ;***
- ***Etablir et renforcer les réseaux régionaux pour accroître l'influence des structures locales et internationales de la jeunesse.***
- ***Utiliser davantage les médias sociaux et les technologies nouvelles pour plaider des causes, échanger des idées et communiquer efficacement.***

*Déclaration Jeunesse du Mouvement
Solferino, 2009*

Les sentiers qui restent pour l'avenir sont nombreux mais aussi la force pour y arriver surabonde. Si aujourd'hui la place et le rôle de la Gouvernance est définie, celle du développement de la cette catégorie de volontaires reste à éclaircir afin que la représentativité effective à tous les niveaux soit assurée et puisse garantir l'implication des jeunes dans la prise de décisions de la Société Nationale. Des règles claires dans la gestion de la jeunesse sont une grande priorité qui mérite l'attention des dirigeants de la Société Nationale.